

Vivre à **Étival** lès-Le-Mans

Magazine d'informations municipales / n°24 / Janvier 2026

focus **4-5**

Élections municipales **Comprendre, s'informer, participer**

actualité **3**

Rénovation du stationnement
et des voiries

rencontre **6**

Le bois de la Cornuère se prépare
à des travaux forestiers

Magazine Vivre à Étival

► Le prochain numéro paraîtra fin avril,
après les élections municipales.

www.etival-les-le-mans.com



vœux 2026



ENTRE BILAN, PROJETS ET CONVIVIALITÉ : ÉTIVAL RASSEMBLE SES HABITANTS

Samedi 10 janvier, les Étivalois se sont retrouvés pour les vœux du maire. Dans un discours mêlant sérieux et touches d'humour, Emmanuel Franco a rappelé l'importance de la commune comme échelle vivante de la démocratie et du lien humain. Il est revenu sur les actions menées : embellissement du jardin du souvenir, rénovation du sol de la halle aux sports et du parking de la salle polyvalente, chantiers « argent de poche », restauration scolaire de qualité et soutien aux associations et au bénévolat. Il a aussi salué l'engagement du personnel communal, des élus et des acteurs locaux, avant d'évoquer avec prudence les projets à venir, notamment les logements seniors et les transitions écologiques.

Le lendemain, la galette des Aînés a prolongé ce moment de partage. Autour de cette tradition conviviale, le maire a rappelé l'importance de maintenir le lien social, d'échanger et de lutter contre l'isolement, soulignant que ces temps de rencontre font vivre le « vivre-ensemble », véritable force du village.

vie locale



LA MAGIE DE NOËL A ILLUMINÉ LA PLACE DE L'ÉGLISE

Le Village de Noël a une nouvelle fois rassemblé de nombreuses personnes sur la place de l'Église, dimanche 7 décembre. Tout au long de la journée, visiteurs et familles ont profité du marché de Noël, de ses chalets artisanaux et gourmands, de la restauration sur place et des animations. L'arrivée remarquée du Père Noël en side-car, la distribution de cadeaux, les chants de Noël, le défilé de tracteurs illuminés et le spectacle de la C^{ie} Lune ont marqué les esprits. Les animations permanentes – manège, exposition de trains miniatures et baptêmes de poney – ont également rencontré un vif succès. Merci aux exposants, commerçants, bénévoles et au Comité des Fêtes pour leur engagement et faire vivre des moments de partage, de fête et de convivialité.



bien être



ANNE LAVENANT, NOUVELLE SOPHROLOGUE

Installée depuis septembre 2025, Anne Lavenant partage ses locaux avec l'ostéopathe Claire Boizard, place de la Mairie. Elle propose des séances de sophrologie et de sonothérapie : « *La sophrologie est une approche psychocorporelle douce qui permet de se reconnecter à soi, de retrouver confiance, de réduire le stress et d'être davantage en accord avec ses émotions. J'utilise des techniques de décontraction musculaire, de respiration et de visualisation positive pour accompagner chaque personne* », explique-t-elle. La sonothérapie consiste en un massage sonore à l'aide de bols tibétains, carillons, diapasons. Disposés près du corps, ils permettent, grâce à leurs résonances, de favoriser le lâcher-prise, tant sur le plan corporel qu'émotionnel.

La sophrologue accueille tous les publics, des enfants aux personnes âgées. Elle est présente à Étival le mardi toute la journée ainsi que le samedi matin, et exerce les autres jours à Coulans-sur-Gée. Par ailleurs, des séances collectives sont proposées. « *J'organise un atelier collectif de sophrologie féminine le mardi de 9h30 à 10h30 et de 20h15 à 21h15 tous les 15 jours* », précise Mme Lavenant. D'autres ateliers sont possibles le mardi, tous les 15 jours, à Souligné-Flacé et Coulans-sur-Gée. Elle ajoute : « *Je prépare un atelier Métamorph'Ose avec Eline Bassan, naturopathe, pour les jeunes filles (dès 12 ans) et les femmes, le 28 mars de 14h à 16h, au centre social d'Étival. Cet atelier se concentre sur les cycles féminins afin de les vivre sereinement* ». Sur rendez-vous au 06 77 16 99 09 ou par courriel à anne.lavenant.sophro@zohomail.eu

TRAVAUX COMMUNAUX

RÉNOVATION DU STATIONNEMENT ET DES VOIRIES

cadre de vie

Début décembre, la commune a engagé plusieurs travaux de voirie et de stationnement.

Ces interventions ont été réalisées par l'entreprise EIFFAGE, afin d'améliorer le cadre de vie et la sécurité des usagers.

Remise en état du parking de la salle polyvalente

Les travaux ont notamment porté sur la réfection du parking de la salle polyvalente, permettant une remise en état complète de cet espace très fréquenté. Cette opération contribue à un meilleur confort de stationnement pour les usagers et à une meilleure organisation des circulations.

Par ailleurs, des travaux de réfection de la chaussée ont été menés rue Alphonse-Allain (à dr. ci-dessous) ainsi que cours Louison-Bobet (à g. ci-dessous), afin de renforcer la qualité et la durabilité des voiries communales.



Le parking de la salle polyvalente, très fréquenté, a été remis en état complètement.

L'ensemble de ces interventions représente un investissement de 61 800 €. Durant la période des travaux, des adaptations temporaires de circulation et de stationnement ont été mises en place pour garantir la sécurité de tous. La municipalité remercie les riverains

et les usagers pour leur compréhension et leur patience, et poursuit son engagement en faveur de l'entretien et de la modernisation des infrastructures communales.



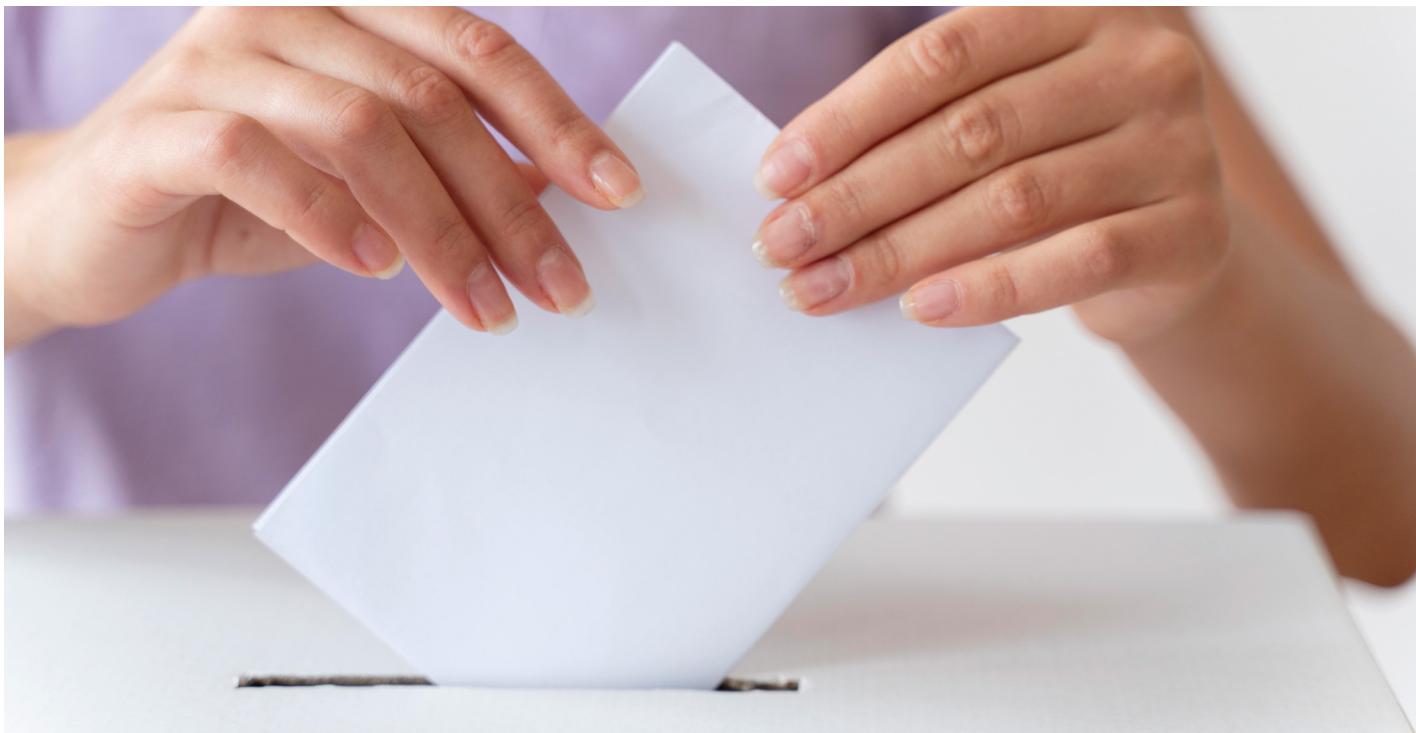
à l'honneur



LA COMMUNE REMERCIE SES AGENTS

Vendredi 19 décembre, la traditionnelle remise de chèques cadeaux d'une valeur de 150 € a été organisée à destination de tous les agents communaux.

À travers ce geste symbolique, la Municipalité a tenu à saluer leur engagement quotidien, leur disponibilité et la qualité du travail accompli tout au long de l'année. Par cette initiative, la commune souhaite aussi valoriser celles et ceux qui contribuent chaque jour au bon fonctionnement des services municipaux.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : : COMPRENDRE LES ENJEUX, S'INFORMER, PARTICIPER

En mars 2026, tous les citoyens seront appelés aux urnes pour élire leurs conseillers municipaux et, dans le même temps, leurs représentants intercommunaux. Ce rendez-vous démocratique majeur façonne la vie locale pour les six années à venir. Mais que désigne exactement une élection municipale ? Quelles sont les compétences des communes et quel est le rôle de l'intercommunalité ? Décryptage.

démocratie locale

Le Saviez-Vous ?

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de sa commune et se munir d'une pièce d'identité.

Le vote peut se faire :

- en se rendant au bureau de vote,
- par procuration, si l'électeur est absent le jour du scrutin.

Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales, vous pouvez vous rendre sur le site internet service-public.fr > « Interroger sa situation électorale ».

En quelques clics, vous saurez si vous êtes inscrit (commune et bureau de vote). Vous pouvez également contacter la mairie de votre domicile.

Les élections municipales, qui se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026, permettent d'élire les membres du conseil municipal à parité femmes/hommes (19 conseillers et conseillères municipaux), qui choisissent ensuite le maire et ses adjoints également de manière paritaire (cf. ci-après *Intercommunalité*)

Une fois installés dans l'assemblée délibérante (le conseil municipal), ils géreront les affaires de la commune et fixeront les grandes orientations locales, voteront le budget et décideront des projets d'investissement.

Ces élus prendront des décisions concrètes, parfois techniques, qui influenceront directement le quotidien et le cadre de vie des habitants, de l'aménagement des espaces publics et du territoire (urbanisme) à la gestion des écoles, en passant par

l'entretien de la voirie communale, la vie associative, les actions sociales et culturelles, la solidarité, ou la transition écologique à l'échelle locale, etc.

Comment se déroule le vote ?

Le scrutin a lieu un dimanche, avec un éventuel second tour le dimanche suivant (le 22 mars) si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour.

Si à l'issue du 1^{er} tour, une liste obtient plus de 50% des voix, elle reçoit la moitié des sièges du conseil municipal, l'autre moitié est répartie proportionnellement entre les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages.

Dans le cas d'un 2nd tour, seules les listes ayant obtenu au moins 10% des voix au 1^{er} tour peuvent se représenter, tandis que celles ayant obtenu entre 5 et 10% peuvent fusionner avec une autre liste.

Intercommunalité : articulation avec le Val de Sarthe

Lors des élections municipales, les électeurs désignent également, de manière indirecte, leurs représentants au sein de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, depuis la loi du 17 mai 2013, afin de garantir le lien entre les deux assemblées.

Ainsi, Étival-Lès-Le Mans sera représentée par trois conseillers

« Les élections municipales ont lieu les 15 et 22 mars. »

commu - nautaires au sein des 46 sièges de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Créée en 1994, cet EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) regroupe quinze autres communes : Cérans-Fouletourte, Chemiré-le-Gaudin, Fercé-sur-Sarthe, Fillé, Guécelard, Louplande, Malicorne-sur-Sarthe, Mézerry, Parigné-le-Pôlin, Roëzé-sur-Sarthe, Saint-Jean-du-Bois, Souligné-Flacé, Spay, La Suze-sur-Sarthe et Voivres-Lès-Le Mans.

Elle exerce des compétences obligatoires, définies notamment par la loi

NOTRe du 7 août 2015, ainsi que des compétences pouvant être transférées librement par les communes membres. Cette coopération intercommunale permet de mutualiser certains services et moyens pour conduire des projets d'intérêt commun, d'être solidaires et de définir une stratégie globale pour le développement du territoire.

L'intercommunalité est devenue un échelon incontournable de l'action publique locale, complémentaire de la commune.

Consultez service-public.fr pour vérifier votre inscription sur les listes électorales



LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN BREF



Qui vote ?

Les habitants de la commune âgés d'au moins 18 ans, de nationalité française (ou ressortissants de l'Union européenne) et inscrits sur les listes électorales.



Quand ?

Dimanches 15 mars (1^{er} tour) et 22 mars (2nd tour si nécessaire), de 8h à 18h.



Comment ?

Au suffrage universel direct.



Quand le Maire est-il élu ?

Il est élu par les conseillers, lors de la première réunion du nouveau conseil municipal.

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

COMMUNE D'ÉTIVAL-LÈS-LE MANS

- Action sociale (CCAS)
- Vie associative
- Écoles maternelles et élémentaires, dont cantine scolaire
- Espaces verts & Cadre de vie (dont cimetière)
- État civil (actes de naissance, mariage, décès, PACS)
- Bibliothèque L'Agora du Val & équipements municipaux (salle polyvalente, terrains de sports...)
- Accueil et information des usagers
- Urbanisme (élaboration du PLU, délivrance des permis de construire, démolir et d'aménager, entretien de la voirie communale, des trottoirs, éclairage public)
- Sécurité & Tranquillité publique
- Elle est également responsable pour l'État de l'organisation des élections

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

- Développement économique & touristique
- Aménagement du territoire
- Habitat & Logement social
- Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Eau, assainissement (collectif et non collectif)
- Gestion des déchets
- Actions sociales (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Famille, Emploi/Formation)
- Voirie (hors agglomération)
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Mobilité & transports (délégation au Pôle métropolitain)
- Actions culturelles & équipements intercommunaux

LE BOIS DE LA CORNUÈRE SE PRÉPARE À DES TRAVAUX FORESTIERS ESSENTIELS

La Communauté de communes du Val de Sarthe va engager au premier semestre 2026 une opération de récolte de bois dans le Bois de la Cornuère. Cet espace naturel de 12,5 hectares, majoritairement composé de chênes, est géré par les services de l'Office national des forêts à la demande de la collectivité.

environnement

Cette intervention répond à plusieurs objectifs essentiels : assurer la sécurité des visiteurs, renouveler la forêt et préserver sa biodiversité, tout en permettant le financement d'autres travaux d'entretien.

Des exploitations raisonnées pour sécuriser et renouveler la forêt

De nombreuses parcelles de cette forêt, principalement composée de chênes, sont aujourd'hui vieillissantes. « Certaines zones n'ont pas bénéficié d'une gestion adaptée depuis plusieurs années », explique Hervé Daviau, responsable du secteur Sarthe - Mayenne pour l'Office National des Forêts (ONF). « Les arbres dépérisants représentent un risque pour le public, très nombreux à fréquenter les chemins et sentiers, et limitent le renouvellement naturel de la forêt. Il devient nécessaire d'intervenir de manière raisonnée et planifiée », ajoute Julien Lecornué, technicien forestier territorial à l'ONF. Les travaux prévus consisteront en des exploitations de bois sur l'ensemble de la forêt, avec un prélèvement dosé en quantité et en qualité. La récolte de gros

arbres permettra de créer des puits de lumière, favorisant l'émergence de jeunes semis et, si besoin, des plantations complémentaires. Cette intervention permettra également de diversifier les essences pour renforcer la biodiversité et la résilience de la forêt face aux changements climatiques.



Le bois sera fermé au public durant la durée des travaux.

La vente du bois récolté générera des recettes réinvesties dans l'entretien forestier, garantissant la durabilité du site. « Pour

des raisons de sécurité, le bois de la Cornuère sera fermé au public pendant la durée des travaux, et le parking sera réservé au stockage du bois », informe l'ONF.

Réalisée sous la supervision de l'Office National des Forêts, cette opération s'inscrit dans une démarche de gestion durable pour assurer la préservation des paysages et de la biodiversité et la sécurité du public.

« Certaines zones n'ont pas bénéficié de gestion adaptée depuis des années. »

Les Ti'Val'Timbancs reviennent sur scène !

théâtre

La troupe est repartie sur une nouvelle création, qui va plonger le public au cœur du service des urgences d'un hôpital, pour une histoire pleine de situations inattendues. Dates des représentations à Étival-lès-le-Mans :

- Samedi 14 et 21 mars à 20h30
- Dimanche 15 et 22 mars à 14h30

Si vous êtes indisponibles à ces dates, une représentation supplémentaire aura lieu le samedi 28 mars à 20h30, à la salle polyvalente de Chaufour-Notre-Dame.

Comme les autres années, un quart des bénéfices sera reversé à une association caritative.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant : il vous suffit de remplir le flyer distribué dans le magazine Vivre à Étival-lès-le-Mans. Venez nombreux partager un moment convivial !



AGENDA

1er Février

APRÈS-MIDI THÉÂTRE

Sortie

Organisé par le Groupe d'Étival Solidarité Tiers Monde. Tarif : 10€ / Gratuit pour les moins de 12 ans. Au profit des actions au Burkina dans la commune de Béré.

À 15h | Salle polyvalente

Infos & Réservation

02 43 47 21 58 (J.-L. Lagrée) / 02 43 21 30 64 (J.-L. Delanoé)

12 Février

CHORALE DE SPAY

Concert

Organisé par les Joyeux Seniors Étivalois. Entrée gratuite.

À 14h | Salle polyvalente / Gratuit

Infos : 06 83 08 05 59

joyeuxseniorsetival.wix.com/jsetival

21 et 22 Février

LOTOS EN LIGNE

Animation

Organisé par le Comité des fêtes (21/02) et par l'A.S.E. Football (22/02).

Infos & Réservation

Groupe Facebook Lca sonorisation ou 02 43 23 43 32.



———— à ne pas manquer ——



2026

Meilleurs voeux



Qu'en cette nouvelle année notre village
demeure un repère de stabilité et de solidarité,
un lieu où chacun peut compter sur l'autre.

